

Le budget primitif 2021 au conseil

Publié le 30/01/2021 à 06:25 | Mis à jour le 30/01/2021 à 06:25

- Azay-sur-Cher

Lors de la séance du lundi 25 janvier, le conseil municipal d'Azay-sur-Cher a voté le budget primitif 2021 et diverses délibérations.

> **Budget.** Il a été présenté par Christiane Sacristain, conseillère déléguée aux finances. Il a été voté en équilibre recettes-dépenses pour les montants de 2.273.365 € en fonctionnement et de 463.500 € en investissement. Le vote a reçu deux abstentions. La déléguée a commenté quelques points : « *Une capacité d'autofinancement de 350.000 € se dégage, malgré une année défavorable en raison du covid-19, avec plus de dépenses et moins de recettes en fonctionnement.* »

« *En investissement, les remboursements de capital restent élevés (220.400 €). Pour investir, 88.300 € sont inscrits pour la suite des travaux du complexe Revaux-Foucher, 70.000 € en vue de réserves foncières, 10.850 € pour l'entretien de bâtiments communaux, 10.400 € pour des achats de matériel de bureau et d'informatique, les écoles auront une rallonge de 1944 € (élémentaire) et 1090 € (maternelle) de leur budget, 26.330 € sont alloués pour divers achats (four de la cantine, barnums, jeux d'enfants pour le parc Mennessier...), un complément de 5.500 € est ajouté au budget de transformation du parcours santé.* »

> **Demande de subvention.** Le conseil a sollicité une subvention au taux maximum au titre de la répartition du produit des amendes de police, afin de réaliser des aménagements de sécurité au hameau de la Foltière. Ce qui a été accepté à l'unanimité.

> **Programme Leader.** Dans le cadre de ce programme soutenu par des fonds européens (Leader), le conseil a approuvé à l'unanimité le projet de coopération entre le groupement d'action locale (GAL) Pays de Loire-Touraine, chef de file, et les communes d'Azay-sur-Cher, Bléré, Larçay, Véretz, le Gal Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, la commune de Mennetou-sur-Cher, la communauté de communes Val de Cher-Controis, le syndicat mixte nouvel espace du Cher (NEC). L'objet de cette coopération est de dynamiser le tourisme fluvestre sur la vallée du Cher. Avec valorisation des paysages, des patrimoines naturels et culturels, des savoir-faire, de la vélo-route « Coeur de France à vélo, du Val de Cher-canal du Berry », des animations au fil du Cher et la contribution au développement touristique de la vallée du Cher.

> **PACT (projet artistique et culturel).** La Touline est bénéficiaire de ce financement. Le conseil a adopté à l'unanimité l'accord de la commune avec Touraine Est Vallées, porteuse du PACT, pour la répartition des subventions.

> **Certificat d'urbanisme.** Le maire a été autorisé à déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel afin de transformer le parcours de santé existant et de réaliser une piste de pumptrack (piste ludique tout public) près de celle de BMX.

> **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).** Les représentants d'Azay-sur-Cher sont Janick Alary (titulaire) et Chritine Sacristain (suppléante).